La SA « **NATURAMA** » est constituée le 6 septembre 2020 par 5 amis, au capital de 600000 DH (6000 actions de nominal 100 DH).
Monsieur **RAMI**, l'un des actionnaires, fait les apports en nature suivants :
- du mobilier de bureau évalué 50000 DH ;
- un camion évalué 240000 DH ;
- des stocks de marchandises d'une valeur de 90000 DH ;
- des créances clients de nominal 42000 DH reprises pour 40000 DH ;
- les éléments incorporels de son fonds de commerce évalués 70000 DH.

La société prend en charge les dettes suivantes de **RAMI** :
- une dette de 40000 DH sur le camion, remboursable dans 6 mois ;
- des dettes envers les fournisseurs de marchandises d'un montant de 50000 DH.

Les autres actionnaires souscrivent la totalité des actions de numéraire dont seul le minimum légal est appelé et versé le 8 septembre entre les mains de Maître **DAHBI**, notaire ; Monsieur **RADI**, souscripteur de 400 actions verse la totalité de sa souscription.
Après immatriculation de la société au Registre de Commerce et ouverture d'un compte bancaire à la BMCI, Maître **DAHBI** vire en banque les fonds sous déduction de 14500 DH de droits et honoraires (frais de constitution), le 30 septembre.
Le 10 mars 2021, la société appelle le solde des actions à libérer pour le 31 mars.
Le 31 mars, les versements correspondant à cet appel ont eu lieu sans incident

Travail à faire :

1. Déterminer le nombre des actions d'apport. **(2 points)**
2. En déduire le nombre des actions de numéraire. **(2 points)**
3. Passer au journal les écritures de constitution du **6/9/20** au **30/9/20**. **(4 points)**
4. Présenter le bilan de constitution au **30 septembre**. **(3 points)**
5. Comptabiliser les écritures relatives à l'appel du solde du capital et à sa libération. **(4 points)**